

13 décembre 2010

Paul Leonard
Président
Société d'exploitation et de développement
d'Hibernia ltée
Cabot Place, bureau 1000
100, rue New Gower
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 6K3

Alan R. Brown
Vice-président, côte est
Suncor Énergie Inc.
Scotia Centre, bureau 201
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Paul J. McCloskey
Vice-président, activités ayant lieu sur la côte
est
Husky Energy
Scotia Centre, bureau 901
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Messieurs,

Objet : Recommandation n° 3 de l'ESHM – Protocole d'expédition

Dans le rapport de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer (ESHM), le commissaire Wells a déclaré :

Il est recommandé que l'organisme de réglementation exige que le ou les exploitants d'hélicoptères élaborent, en consultation avec les exploitants pétroliers et les représentants des travailleurs, un protocole pour couvrir la situation suivante : lorsqu'un hélicoptère de transport de passagers est en vol et qu'il y a une indication d'un mauvais fonctionnement de l'hélicoptère qui ne constitue pas une urgence immédiate, mais que le pilote considère comme potentiellement grave, l'hélicoptère de première intervention doit être envoyé pour rencontrer l'hélicoptère de transport et l'accompagner jusqu'à sa destination choisie. Le but de l'hélicoptère d'accompagnement est d'être présent et disponible pour aider, si une urgence est déclarée. La décision finale de déployer l'hélicoptère de première intervention doit être prise par : a) le répartiteur en service de l'exploitant d'hélicoptère, b) le pilote en chef ou un désigné et c) le pilote de l'hélicoptère de première intervention.

Nous demandons que les exploitants mobilisent l'exploitant d'hélicoptère, Cougar, et les représentants appropriés de la main-d'œuvre extracôticière dans le cadre de l'élaboration du protocole. Le conseiller en aviation de l'Office examine le protocole pour en déterminer l'acceptabilité et il est disponible à titre de ressource pour ce travail.

Nous demandons par la présente aux exploitants d'élaborer un plan de travail pour répondre à la présente recommandation et de présenter ce plan de travail au conseiller en aviation d'ici le 31 janvier 2011. Nous leur demandons également d'établir et de présenter un rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux par rapport au plan de travail.

Nous attendons votre collaboration à cet égard et vous demandons d'accuser réception de la présente lettre et de confirmer votre engagement à répondre à notre demande.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.
Président et premier dirigeant